

**GROUPEMENT REGIONAL ECONOMIQUE
OURTHE-VESDRE-AMBLEVE**

(asbl GREOVA)

**COMMUNE DE LIERNEUX
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL**

**Procès-verbal de la CLDR
du 25 octobre 2022 à 20h00
(Salle du Conseil – rue du Centre, 80 à 4990 Lierneux)**

Présences

| Représentants | Effectifs | Suppléants |
|------------------------|--|---|
| Quart communal | | |
| | André SAMRAY (Président de la CLDR) | |
| | Marie-Jeanne LAMBOTTE | Philippe MATHIEU (Démissionnaire du Conseil) |
| | Luc TRIFFAUX (excusé) | Emile BASTIN |
| | Guy MATHIEU | Vincent PEFFER |
| Géographique | | |
| Lierneux | Francis SALME (Démissionnaire) | Jean-François GENDEBIEN |
| Bra | Vincent LEROUX | Ghislain LAPORTE |
| Arbrefontaine | Nathalie FRESON | Didier NEURAY |
| Sart | Bernard BOTTY | Josette SERVAIS |
| Les Villettes | Emilie DAUBY | Gaston LEROUX |
| Jevigné | Diane NINANE (Démissionnaire) | Séverine LEJEUNE (Démissionnaire) |
| Verleumont | Jacques HENRY | Pierre-Dominique RUYSSSEN |
| Trou de Bra | Edgard DEBACKER | Pierre LHOEST |
| Lavaux/La Falize | Antoine NEUFORGE | Amandine TOURBACH |
| Associatifs et autres | | |
| | Raymond MATHIEU | Lionel LUGENTZ |
| | Pierre MOSKWYN | Dominique BARBETTE |
| | Alain DANIEL (Démissionnaire) | Huguette SPRIET (excusée) |
| | Patrick GERMAIN | Etienne HUMBLET (excusé) |
| | Jean-Pierre DELWAIDE | Georges DUBOIS (démissionnaire) |
| | Lionel MERTENS | Gabrielle HOURLAY |
| | Xavier KAISER | Henry NAVEAU (excusé) |
| | Paul BRIOL | Isabelle LECOMTE |
| Membres des GT invités | | |
| | | |

Agent accompagnateur GREOVA : **Alix EVRARD**

Agent administratif : /

Invité : **Jean-Marie LACASSE** (citoyen sartois)

Ordre du jour

1. Suivi de la procédure en cours relative à la recevabilité du PCDR auprès de la Rw ;
2. Proposition éventuelle : fusion des fiches-projets 1.2 (Carrière de la Preux et parcours géologique Sart - La Preux - Colanhan) et 2.4 (Tour observatoire du paysage et table d'orientation à Colanhan) ;
3. Sélection d'un projet en lot 0 à concrétiser ;
4. Divers.

Déroulement de la réunion

1. Suivi de la procédure en cours relative à la recevabilité du PCDR auprès de la Rw

Une première demande de recevabilité du PCDR auprès de la Région wallonne en vue de sa prochaine présentation au *Pôle d'Aménagement du Territoire* (Région wallonne) a été adressée par la Commune fin juin 2022. Cette première demande n'a malheureusement finalement pas été réceptionnée correctement par la Région wallonne (problème de transmission informatique). Ainsi, une seconde demande a été introduite par la Commune mi-septembre, mais cette dernière vient d'être refusée. En cause : des informations manquantes à compléter au sein des parties du PCDR (Partie 1, cartographie y annexée et Partie 4) jadis confiées au bureau d'études JNC. Ce dernier ne collaborant pour rappel plus avec la Commune, c'est son organisme accompagnateur, le GREOVA, qui va se charger à nouveau de combler les manquements de JNC au sein du dossier PCDR à finaliser pour cette imminente présentation devant le PAT.

2. Proposition éventuelle : fusion des fiches-projets 1.2 (Carrière de la Preux et parcours géologique Sart - La Preux - Colanhan) et 2.4 (Tour observatoire du paysage et table d'orientation à Colanhan)

Cette CLDR de dernière minute se tient en ce jour pour la raison suivante : la seule fiche du lot 1 financièrement activable dans les prochaines années par la Commune, qui s'avère aussi être la favorite, soit la fiche 1.2 (*SART, Faire de l'ancien site carrier de La Preux un véritable carrefour citoyen et patrimonial - phase 1*), a fait l'objet d'une demande de proposition de modification de la part d'un Sartois représentatif de la *Compagnie de la Pierre à rasoir* (entendons par là le futur comité de gestion des lieux). Il s'est en effet avéré en dernière minute que le contenu de cette fiche-projet, pourtant élaborée en CLDR et soufflée par quelques membres du Comité sartois y adhérant, différait finalement des attentes initiales de la *Compagnie de la Pierre à rasoir* (attentes qui étaient d'ailleurs déjà transcrites en 1991 dans la première fiche-projet du 1^{er} PCDR de Lierneux). Or, il est important - voire crucial - que le contenu final de cette actuelle fiche 1.2 soit embrassé par un maximum de Sartois, à savoir que si cette fiche 1.2 conservait finalement son projet de création de salle citoyenne, cette dernière devrait obligatoirement être gérée par un *Comité de gestion* composé de citoyens sartois bénévoles, et que l'efficacité de ce comité de gestion est une condition *sine qua non* pour le futur lancement de l'activation de cette première fiche auprès du Développement rural. Aussi, l'intervenant sartois, Monsieur Jean-Marie LACASSE, qui dispose d'une longue expérience en tant qu'entrepreneur et architecte (ancien directeur du bureau d'études local LACASSE-MONFORT, expert en PCDR), est aujourd'hui venu présenter à la CLDR des modifications potentielles pour la fiche 1.2, mais aussi des précisions de lieu et d'infrastructures pour la fiche 2.4 (jusqu'ici intitulée très largement : *ENTITE, Acquérir un terrain*

situé en promontoire afin de créer une table d'orientation voire une petite tour observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale), qui pourrait dès lors, ciblée exclusivement sur Colanhan, devenir complémentaire à la fiche 1.2.

Concrètement, les changements et précisions pour les deux fiches complémentaires précitées sont les suivants :

Pour la fiche-projet 1.2 SART, Faire de l'ancien site carrier de la Preux un véritable carrefour citoyen et patrimonial :

* But initial de 1991, inchangé : redonner une qualité nouvelle au site de La Preux via la création sur le village de Sart d'un nouveau regard sur le local et le régional.

* Informations supplémentaires à prendre en compte :

- Le village de SART compte en réalité déjà 2 salles citoyennes bien équipées, dont les locations depuis la crise COVID 19 restent encore trop peu fréquentes. En construire une troisième, toute moderne, dans un site naturel carrier, dont le but principal serait à nouveau la fédération des citoyens, semble peu opportun, peu esthétique et même compliqué à gérer (chauffage, frais de fonctionnement, trop grande sollicitation du Comité de gestion, etc...).
- En réalité et pour rappel, le bureau d'études JNC, initialement chargé de la constitution de cette fiche 1.2, avait soufflé à la CLDR à l'époque la nécessité de créer un « grand projet » PCDR en ce lieu. Ainsi, l'aspect déjà rudimentaire et montagnard du simple refuge déjà imaginé en ce lieu en 1991 avait finalement muté en une véritable salle citoyenne moderne et confortable (phase 1). Rappelons également que simultanément la CLDR avait souhaité de pas faire d'ombre au projet de gîte-relais pour randonneurs imaginé dans le village voisin de Verleumont, à concevoir lui aussi de la manière la plus rudimentaire qui soit (cf. fiche 1.3).
- Le *slow tourisme* bat les records dans la région *Haute Ardenne* avec des fréquentations enregistrées à 385 000 personnes par an à Vielsalm, 200 000 à Houffalize et 125 000 à La Roche. Lierneux, et plus précisément Sart, a donc tout autant un réel intérêt à se doter d'un lieu imaginé comme décrit ci-dessous, en totale connexion et harmonie avec son environnement naturel remarquable :

1) Réhabilitation beaucoup plus humble que prévu du site Thier del Preu (La Preux), en refuge de jour (n'entendons plus ici « gîte ou dortoir »), dans un style rudimentaire et montagnard, en rondins bruts (douglas), de style « fuste » :

- Qui se situerait sur le terrain déjà communal, où se trouve actuellement l'autel relatif aux intronisations jadis opérées lors des annuelles « fêtes du Coticule ».
- Dont le parking de 20 voitures, situé non plus à l'est *place de l'Etoile* comme initialement prévu dans la fiche, mais à l'ouest du terrain communal, près de la carrière encore en activité, sur le terrain privé de M. SELYS (propriétaire de la carrière *Ardenne coticule*), et susceptible d'ailleurs de prendre en charge les frais relatifs à ce futur parking, ce qui épargnerait ainsi à la Commune de procéder à l'acquisition de ce périmètre.
- Accessible via une esplanade fixe à laquelle on accéderait depuis le parking précité situé à l'ouest.

- Dont le chalet « en fuste », construit en rondins brut de douglas, robuste car éco-durable, présenterait :
 - une toiture plate végétalisée ;
 - une salle intérieure rudimentaire (pas de chauffage ni d'isolation, juste un système de ventilation et un simple feu ouvert), polyvalente (tantôt refuge où planter éventuellement une tente, tantôt espace d'accueil sans mobilier fixe, avec simple bar en poutre en bois, raccords eau et électrique déjà existants, juste 1 ou 2 WC modernes PMR industriels intégrés dans la structure en bois, pas de salle de bain, pas de cuisine, pas de carrelage, pas d'inox, 1 vitre donnant sur le sud : vue sur Colanhan) de 100m², et dont l'accès serait payant (avec QR code) ;
 - un(e) grande plateforme/ terrasse couverte/ préau pour pouvoir y accueillir des activités de toutes sortes ;
- ESTIMATION de JM LACASSE (à la hausse par précaution) : Si remise de prix par la menuiserie locale HUET :
 - 150 000 € pour le bâti en fuste ;
 - 25 000 € pour la terrasse et l'esplanade ;
 - 50 000 € pour le préau attenant.
 - Parking de 20 places : aux frais du propriétaire privé de la carrière *Ardenne coticule* : M. SELYS.

⇒ **Soit 225 000 € tvac.**

2) Création d'un parcours d'interprétation de la géologie locale et régionale (boucle Sart, La Preux, Colanhan) :

- Adaptation d'une structure organisée aux points de vue artistique, architectural comme paysager en tant que création d'un véritable périple géologique de 7km au fil de 50 pierres locales/régionales monumentales (à placer en dent creuse dans la terre, comme des menhirs), réparties entre 3 haltes :
 - **Halte 1** : *Maison du Tailleur*, place *Ernest Nélis* au cœur du village de Sart (réalisation du 1^{er} PCDR en 1997), où seraient placés des panneaux d'invitation à la promenade géologique, avec des QR codes explicatifs.
 - **Halte 2** : Site *Thier del Preu* (juste après un passage par *Etoile de Sart*).
 - **Halte 3** : *Promontoire de Colanhan* (où prendraient place dans un second temps une table d'orientation et une tour observatoire du paysage).
 - La fin du parcours consisterait en une fermeture de la boucle : 1,3 km entre la *butte de Colanhan* et la *place Ernest Nélis* de Sart, d'où seraient partis les promeneurs (idéal pour reprendre leur voiture), en passant par Cokaimont.
 - Le piétonnier entre toutes ces haltes est quasi déjà totalement existant : en profitant du futur RAVeL (dont l'itinéraire est commun en grand partie à cette promenade géologique) et des trottoirs assez larges existants, il y aurait en tout seulement 1600 mètres à aménager.
 - Notons que certaines zones de passages sont encore privées et qu'elles devront rapidement faire l'objet d'une cession à la Commune (et ce avant la 1^{ère} réunion de coordination qui sera tenue à cet effet avec le Dr).
 - Remarque : il ne s'agirait en rien ici d'un doublon de ce qui existe à Salmchâteau.
 - ESTIMATION TVAC de JM LACASSE (à la hausse par précaution) :
 - 1600 mètres de voiries (pour piétons et cyclistes) à constituer : la portion depuis la fontaine jusqu'au carrefour, et la fin du sentier situé le long « des cochons », qui remonte jusqu'à la butte de Colanhan.

Attention que la partie pentue devra bénéficier d'un bétonnage (ou autre alternative) : **700 000 € tvac**

- 50 mégalithes à transporter et à placer : 50x1000 € : **50 000 € tvac**
⇒ **Soit 750 000 € tvac.**

La totalité de cette fiche 1.2 réactualisée est donc pré-estimée à 975 000 € tvac.

Et pour la fiche 2.4, en voie de devenir complémentaire à la 1.2, jusqu'ici intitulée vaguement ENTITE, Acquérir un terrain situé en promontoire afin de créer une table d'orientation voire une petite tour observatoire du paysage, ainsi qu'une zone extérieure conviviale :

3) Création d'une table d'orientation et d'une tour observatoire sur le site en promontoire de Colanhan :

- Les deux prendraient place sur la *butte de Colanhan*. Il s'agit encore d'un terrain privé mais sa cession envers la Commune sera à priori aisée, puisque *la Compagnie de la Pierre à rasoir* en sera bientôt propriétaire et la cédera à la Commune. Ce sol appartient encore à *Ardenne et Somme* mais est géré par le DNF, qui est en outre friand des projets en faveur des tours observatoires.
- La table d'orientation se trouverait juste sous (ou à côté de) la tour observatoire, près de la borne IGN récemment placée :
 - **Table d'orientation** : sur terre-plein, sur 360°, de 5 mètres de diamètre, à 570 mètres d'altitude, développée aux points de vue de la géologie, de la localisation, de l'histoire (citons notamment l'offensive 164 bis durant la guerre), et forestier (essences forestière et qualité du sol).
 - **Tour observatoire** : structure métallique galvanisée de 15 mètres, associée à un habillage en bois, offrant ainsi un point de vue encore plus grandiose, cette fois à 585 mètres d'altitude. Notons qu'il s'agit du tableau panoramique le beau de la région, offrant des vues jusqu'aux *Baraques Fraiture* et *Michel*. Notons que le DNF ne s'opposera en rien à la coupe des sapins gênants susceptibles d'entraver la vue.
- Un formulaire didactique évolutif sous forme de livret scolaire serait conçu afin de transmettre progressivement aux enfants les bases de la géologie locale.
- ESTIMATION de JM LACASSE (à la hausse par précaution) :
 - Tour observatoire : **262 000 € tvac** (prix du fer en hausse) ;
 - Table d'orientation : **33 000 € tvac.**

La totalité de cette fiche 2.4 réactualisée est donc pré-estimée à 295 000 € tvac.

Les modifications relatives à la fiche 1.2 et les précisions relatives à la fiche 2.4 font l'unanimité des membres de la CLDR. En effet, tout en respectant les grands défis et objectifs de ce nouveau PCDR et sans changer l'essence même de la fiche-projet 1.2, ce projet du Thier del Preux retrouve ainsi l'aspect l'humble et authentique, garant de faire de Sart « le village de la pierre », et déjà imaginé par une grande partie des Sartois en 1991, lors de l'élaboration du 1^{er} PCDR.

Quant à la fiche 2.4 précisée sur le point de fierté citoyenne que représente la butte de Colanhan, l'enthousiasme qu'elle suscite chez les membres les incite à ne pas la fusionner avec la 1.2, mais plutôt à la laisser indépendante tout en la rendant complémentaire à cette dernière, non plus dans le lot 2 donc, mais dans le lot 1 tant elle fait l'unanimité. Elle se trouvera donc placée en lot 1.5.

IL EST DONC DECIDE en cette CLDR :

- *Que les changements acceptés par les membres en ce jour soient actés dans la dernière version du PCDR à présenter très prochainement au PAT.*
- *Que la Commune et la Cie de la Pierre à rasoir s'occupent dès aujourd'hui des cessions urgentes de propriétés (relatives à la fiche-projet 1.2) envers la Commune (condition sine qua non pour tout octroi de convention dans les temps), et que le Comité de gestion sartois redevienne effectif et précisé au moniteur.*
- *Que Monsieur Jean-Marie LACASSE, avec l'aide de Mme EVRARD (GREOVA), se charge de modifier officiellement et aussi vite que possible¹ la fiche-projet 1.2 (points développés, plans, métrés, etc.), mais également la fiche-projet 2.4 (qui deviendra la 1.5 et devra dès lors présenter un développement plus approfondi comme exigé par le Dr pour toute fiche du lot 1, selon le nouveau modèle type de fiche-projet en vigueur depuis septembre 2021).*
- *Que le GREOVA se charge ensuite de (re)finaliser et de rendre cohérentes les 6 parties du dossier PCDR dans leurs dernières versions, c'est-à-dire tenant compte de ces nouvelles modifications (en plus des parties manquantes de JNC récemment exigées par le DR pour recevabilité).*
- *Que la CLDR soit prochainement reconviée pour prendre connaissance de ces deux fiches-projets finalisées par M. LACASSE, ainsi que du PCDR finalisé dans sa dernière version, et ce avant sa validation par le Collège communal, dernière étape avant la prochaine demande de recevabilité du PCDR que la Commune adressera à la Rw.*

3. Sélection d'un projet en lot 0 à concrétiser

Au regard de l'heure tardive, il est décidé que ce point soit reporté à la prochaine CLDR. Mme EVRARD évoque cependant la nouvelle possibilité du budget participatif (allouable 5x sur 1 ans, tous les deux ans, et chiffré à maximum 10 000 € par occasion). Des informations complémentaires seront envoyées par le GREOVA à la Commune à cet effet.

4. Divers

Le CGT s'est positionné sur le montant allouable au projet 1.3 Verleumont (gîte-relais pour randonneurs). Il s'agit d'une somme dérisoire. Aussi, la Commune envisage de le financer sur fonds propres.

Rapporteur : Alix Evrard

¹ Notons que si nous visons une première fiche conventionnée (convention-faisabilité) en janvier 2023 pour cette fiche-projet 1.2, il est important de faire valider le PCDR devant le PAT le plus vite possible. La 1^{ère} réunion de coordination avec le DR relative à cette fiche 1.2 devrait en effet idéalement avoir lieu avant la fin du mois de juin 2022, ce qui implique que la convention officielle actant l'entrée du PCDR de Lierneux en efficience pour 10 ans soit parvenue avant ce terme à la Commune (ce qui peut prendre malheureusement plusieurs semaines après la présentation au PAT, dont la date rappelons-le n'est pas encore fixée, faute d'avoir finalisé la dernière version du PCDR, à travailler dès aujourd'hui).